

REGLEMENTATION INCENDIE DANS LES ERP DE 5ème CATEGORIE

■ Objectifs opérationnels

Maîtriser les exigences réglementaires des ERP de la 5ème catégorie
Connaître les procédures administratives pour la réalisation des travaux
Créer une notice de sécurité
Présenter une demande de dérogation
Connaître les obligations et les responsabilités de l'exploitant
Répondre aux attentes de la commission de sécurité

■ Public Concerné

Maîtres d'ouvrage
Maîtres d'œuvre
Gestionnaires d'Etablissements Recevant du Public de la 5ème catégorie
Techniciens en bureau d'études
Techniciens en entreprise de la construction et des aménagements techniques

🕒 Durée

7.00 Heures 1 Jour

■ Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

■ Parcours pédagogique

Règlementation applicable et ses objectifs
ERP de 19 personnes maximum
ERP de plus de 19 personnes
ERP de 5ème catégories avec hébergement
Distinction entre les ERP et la réglementation relevant de l'habitation
Procédures administratives
PC, AT
Dérogations
Echéanciers de travaux
Elaboration de notices de sécurité
Responsabilités des gestionnaires
Devoirs, obligations, sanctions administratives et pénales
Erreurs à éviter

■ Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques et de partages d'expériences.
Des séquences pédagogiques individuelles sont prévues selon les éventuels besoins de chaque bénéficiaire.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Le livre de la Collection l'Essentiel des Editions Ginger "Exigences réglementaires en sécurité incendie" est remis aux participants.
Le support de cours et une documentation complémentaire sont également remis sur clé USB lors de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement multimédia animé par l'intervenant ainsi que le PC portable des participants.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant formateur qualifié est responsable HSE ou préventeur santé sécurité au travail.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET PRATIQUES

Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences.

Elle est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

MESURE DE LA SATISFACTION DES BENEFICIAIRES

Cette évaluation réalisée en fin de formation, mesure l'organisation et les conditions d'accueil des bénéficiaires, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Le lieu de la formation est accessible aux personnes à mobilité réduite.

■ Tarifs

Inter (Par Stagiaire) : **685.00 € HT**

Intra (Par Jour) : **Nous consulter**



Contactez-nous !

Maxime JAILLET
Chef de Projets et Développement

Tél. : 0130854127
Mail : m.jaillet@groupeginger.com